

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 DECEMBRE 2006

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers   |    |
| En exercice             | 27 |
| Présents                | 18 |
| Procurations            | 0  |
| Absents                 | 9  |
| Votants                 | 18 |
| Convoqués le 15/12/2006 |    |
| Affiché le              |    |

*L'an deux mille six et le vingt et un décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.*

***Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, COT, Mmes LIBERATI, TEMPESTA , LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mrs VIGNES, Mmes DELETTRE, FAUP.***

***Etaient excusés : Mmes LAUTRE, CAMBUS, Mrs CONTRERAS, MAURY, TURREL, TEBANI, SEGALA, BENAC.***

***Absents : Mr BARRAU***

*La séance est ouverte à 21h.*

**ORDRE DU JOUR**

**1. Election du secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Patricia MARCHET.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**2. Approbation du compte rendu de la séance du 16/11/2006.**

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès verbal.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**3. Création d'un poste d'agent administratif qualifié.**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de créer un poste d'agent administratif qualifié à temps complet. Cet agent sera mis à la disposition de l'Office de Tourisme ; la mairie lui confiera certaines tâches qui ne dépasseront pas 50 % du temps de travail de l'agent.

Cette répartition du temps de travail pourra évoluer en faveur de l'Office de Tourisme et cela en fonction des responsabilités prises par l'OT, du retour de l'agent en congé longue durée.

Monsieur le Maire précise que cet agent sera basé à l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire indique que le profil de poste est réalisé conjointement par la commission du personnel et l'office de Tourisme.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ce poste.

|  |
|--|
| Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0<br>Adopté à l'unanimité |
|--|

#### **4. Achat de terrains.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie reliant La Guinguette à Marraston (emplacement réservé n° 3), des acquisitions foncières devaient être réalisées à l'euro symbolique. Aujourd'hui, il y a lieu de rectifier les superficies des terrains à acheter à Mr Quéhon, suite à un plan de bornage modifié :

- Section B n° 3648                      12 m<sup>2</sup>
- Section B n° 3651                      26 m<sup>2</sup>
- Section B n° 3655                      83 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

|  |
|--|
| Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0<br>Adopté à l'unanimité |
|--|

#### **5. Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Communauté des communes.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 Novembre 2006, l'annonce avait été faite que la commune de Carbonne avait délégué la maîtrise d'ouvrage à la Communauté des Communes du Volvestre pour les travaux d'aménagement de la place du Préau. Il avait été précisé que cette opération, en partie inscrite dans le cadre du pool routier, la convention de maîtrise d'ouvrage n'a plus lieu d'être. Par conséquent la communauté avait pris un avenant à la convention, permettant ainsi à la commune de régler les frais engagés par la communauté.

Le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer cet avenant et à régler les honoraires d'architecte (montant incluant les frais de résiliation du contrat de maîtrise d'ouvrage). Une erreur sur le montant de ces honoraires étant intervenue, il y a lieu de délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire précise que les plans d'aménagement global de la Place de la République pourront être exploités à terme.

Monsieur Vignes rappelle que la teneur des travaux a été revue à la baisse par rapport au projet initial car les subventions prévisibles dans le cadre du contrat de terroir n'ont pas été obtenues.

Monsieur le Maire rappelle la nature des travaux qui vont être réalisés dans les prochaines semaines et précise que 5 platanes côté Monument aux morts et 3 côté Jardin Public seront abattus compte tenu de leur dangerosité.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal

- l'autorisation de signer cet avenant
- et par conséquent, l'autorisation de régler la somme de 22 854.53 € TTC pour les honoraires d'architecte Molinier/Brouard et Terrevoie d'Yvoire (montant incluant les frais de résiliation du contrat de maîtrise d'ouvrage).

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **6. Convention de prestations de service avec la Communauté de Communes pour l'entretien de la crèche.**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes sera dotée de 5 crèches à terme : reprise des crèches associatives de Rieux et Marqufave, reprise de la crèche communale de Carbonne et construction de 2 crèches intercommunales à St Sulpice et Montesquieu.

Dans l'attente de la création d'un service d'entretien des bâtiments à la communauté des communes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention de prestations de service avec la Communauté des communes. Cette convention prévoira les conditions d'intervention de nos services en ce qui concerne l'entretien des espaces verts et l'entretien technique du bâtiment. La facturation se fera au prix réel. La convention est signée pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier et pourra être renouvelée.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **7. Budget de la commune : décision modificative n° 7**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'annonces (Compte 2033) et les frais d'études (compte 2031) dans les travaux :

##### Dépenses :

Compte 2313 chap 041 : 28 000€

Compte 2315 Chap 41 : 2 400 €

##### Recettes :

Compte 2031 chap 041 : 29 300 €

Compte 2033 chap 041 : 1 100 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **8. Budget communal : décision modificative n°5**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'opérer un transfert de crédit, suite à un changement d'imputation pour les subventions de l'opération façade menée par la commune :

Chap 23 compte 2313/020 : - 14 000 €

Chap 204 compte 20442/821 + 14 000 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

#### 9. Dépenses d'investissements sur l'exercice 2007

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, pour pouvoir effectuer des règlements sur les comptes d'investissement début 2007 (soit sur l'exercice 2007), une délibération est nécessaire afin d'autoriser le Maire à engager les dépenses de cette section, à hauteur de 25 % du montant inscrit sur l'exercice 2006.

En effet, le vote du budget primitif 2007 se fera courant Février 2007

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

#### 10. Demande d'aide financière dans le cadre de la DGE 2007.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune peut prétendre à l'obtention de la DGE pour le financement de certaines opérations et précise que dorénavant les critères d'obtention ont été durcis. Il faut que les dossiers à présenter soient totalement aboutis et prêt à être exécutés.

Ainsi Monsieur le Maire propose de demander la DGE 2007 sur l'opération liée aux travaux de réfection de la cour de la MJC et du Centre associatif. Ces travaux s'élèvent à 70 903 € HT.

De plus, Monsieur le Maire propose de solliciter le financement d'une aire de jeux dont le montant s'élève à 26 952.07 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter la DGE sur ces 2 opérations dont le montant total s'élève à 97 855.07 € HT.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

#### 11. Nomination de voies (plans)

Monsieur le Maire explique que suite à la commission Urbanisme du 06/11/2006, des noms de voies ont été proposés :

- impasse Les Maraîchers (propriétaires : Mr et Mme Marchet, lotissement Les Maraîchers situé sur l'avenue de Toulouse)
- impasse des Pins (propriétaires : Mr Perolini et Mr Pochon, lotissement privé situé sur l'avenue Etienne Prosjean)
- Chemin d'Avéranède (voie liaison entre la route de Marquéfave et l'ancienne route de Marquéfave, en face du collège)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce choix de nom de voies.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

## 12. Mise en lumière de la place de la République (2<sup>ème</sup> tranche, le Préau)

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la commune du 14/11/2006 concernant la mise en lumière de la place de la République (2<sup>ème</sup> tranche, le Préau), la SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

Le coût total de ce projet est estimé à 116 501 €.

Plan de financement :

|   |                 |
|---|-----------------|
| - TVA récupérée par le SDEHG                        | 17 313 €        |
| - part gérée par le Syndicat                        | 58 520 €        |
| - Part restant au maximum à la charge de la commune | <b>40 668 €</b> |

La part communale sera diminuée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Les commissions Travaux, Urbanisme et Cadre de vie qui se sont réunies le 13/12/2006, proposent un modèle de luminaire pour l'éclairage public de la place de la République (avenue centrale et parking) et justifient leur choix. Il s'agit du modèle gris fer.

Mme Libérati est d'accord avec l'ensemble des propositions de la commission sauf en ce qui concerne la couleur des luminaires. Compte tenu de la couleur dominante des façades, du choix d'une résine bordeaux pour marquer la séparation du stationnement sur le parking, Mme Libérati préférerait que le choix se porte sur les luminaires Bordeaux.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce choix.

Votant : 18- Pour le Gris fer : 10- Pour le Bordeaux : 8- Abstention : 0

Le modèle Gris fer est adopté à la majorité.

Le plan d'aménagement du parking de la place de la République et le projet de plan d'aménagement du jardin public du Préau sont présentés au Conseil Municipal.

## 13. Emprunt concernant les travaux d'enrochement au lieu-dit Cezeret à Carbonne

Monsieur Cot informe le Conseil Municipal que les travaux d'enrochement au lieu-dit\_Cezeret ont été réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Arize. Le SIAHA nous propose un emprunt qui s'élève à 11 600 €.

Caractéristiques du prêt :

Durée : 12 ans

Périodicité annuelle

Taux fixe de 4.31 %

Monsieur Cot propose de s'acquitter de cette somme sans avoir recours à l'emprunt.

## 14. Relogement de la conseillère agricole à Carbonne

Suite à l'acceptation par la commission permanente du Conseil Général, le Maire informe le Conseil Municipal que la conseillère agricole va être relogée au 68 rue de l'Eglise (2ème étage). Il est donc nécessaire de signer une convention de mise à disposition avec le Conseil général. Monsieur le Maire précise que le Conseil Général effectue les travaux de restauration du bureau et s'acquittera des frais de fonctionnement. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

|  |
|--|
| Votant : 18- Pour : 18- Contre : 0- Abstention : 0<br>Adopté à l'unanimité |
|--|

### **Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.**

- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un nouvel organigramme de clés des bâtiments communaux a été conclu avec la société ANJAC BI de Toulouse. Le montant du marché à bons de commandes est d'un minimum annuel de 15 000€ TTC et d'un maximum annuel de 30 000 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation et de la transformation d'un ancien bâtiment en trésorerie a été conclu avec le groupement solidaire constitué de B. Monier, C. Jarrot, BET SETI et BET SACET dont le mandataire est Bernard Monier de Labarthe sur Lèze. Le montant du marché est de 59 250 € HT soit 70 863 € TTC (11.25 %).
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose d'une chaudière à condensation au gymnase Abbal a été conclu avec la SARL LEBEL de Cazères. Le montant du marché est de 13 186 ,97 € HT soit 15 771.62 TTC.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1. SPANC.**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite par la loi du 3 janvier 1992 de créer un service public d'assainissement non collectif chargé de contrôler les installations d'assainissement individuel.

Monsieur le Maire rappelle le montant des tarifs votés en 2006 et ce dans le cadre de la préparation du budget prévisionnel.

Monsieur le Maire indique que les habitants du Lançon concernés par les 1ers contrôles ont été reçus il y a quelques jours. Ces personnes ont contesté le tarif, le contrôle sur des maisons récentes ayant déjà obtenu la conformité et la rapidité des contrôles effectués par nos agents.

Monsieur le Maire propose de réétudier ces différents points en commission et d'en présenter les conclusions lors du prochain Conseil Municipal. Dans tous les cas, proposition est faite de stopper les contrôles jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur le Maire explique que les contrôles peuvent dans certains cas être rapide ( cas où l'installation est connue du propriétaire), dans d'autres cas le contrôle est plus long car le propriétaire a acheté la maison et ne connaît pas le dispositif installé.

Suite à une interrogation de Mr Ormières, Monsieur le Maire explique que la loi confie ces contrôles aux communes ou syndicat de communes et que la contrepartie de ce contrôle est le paiement d'une redevance. De plus Monsieur le Maire ajoute qu'avec le recul que nous avons aujourd'hui, une expertise plus fine pourra être réalisé.

Monsieur Vignes s'interroge sur les cas dans lesquels les usagers n'auront pas les moyens de payer la mise aux normes de leur installation. Monsieur le Maire rejoint Mr Vignes dans ces propos et indique que le cas se posera. Monsieur le Maire précise que des aides financières existent notamment de l'Agence Adour Garonne.

## **2. Budget communal : décision modificative n° 6.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 17 novembre 2005, celui-ci avait accepté de transférer la subvention initialement prévue à l'école de musique au GIP.

Afin de régulariser ce transfert, un transfert de crédit est nécessaire :

|              |       |
|--------------|-------|
| Compte 65738 | +5250 |
| Compte 64111 | -5250 |

## **3. Convention de mise à disposition à l'OPDHLM.**

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'OPDHLM un bureau d'une superficie d'environ 10 m<sup>2</sup> et situé au 68 rue de l'église (2ème étage).

Ce bureau est mis à disposition pour une durée d'un an.

Cette convention est consentie à titre gratuit ; en contrepartie le bureau est rénové par l'OPDHLM (3000 €).

Ces locaux accueilleront une permanence de l'OPDHLM sur le territoire de la commune.

Les frais de chauffage et d'électricité des locaux, les frais de consommation d'eau et d'entretien seront supportés à part égale par chacune des parties.

Monsieur le Maire indique qu'il va recevoir d'autres organismes d'HLM afin de connaître les possibilités de construction de logements sociaux dans notre secteur.

## **4. Opération façades.**

Monsieur Ormières fait part au Conseil Municipal de la proposition d'extension du périmètre de l'opération façades à la rue Louis Doméjean, rue du Professeur Roques, rue de la Gondole, rue du Préau, du 14 juillet et rue Lucien Cassagne (jusqu'à l'intersection des rues de la Gondole et du 14 juillet) et l'avenue de Toulouse jusqu'à l'ancienne gendarmerie.

Monsieur Ormières ajoute que ces informations seront portées à la connaissance de la population par le biais de l'Info 107 et de la presse.

De plus les honoraires de l'architecte conseil seront revus à la baisse pour 2007 : baisse du nombre de permanences.

Concernant le traitement des vitrines et devantures, celles-ci seront prises en compte si l'immeuble entier fait l'objet d'une opération.

Mme Bouffartique indique que l'Info 107 paraîtra courant février et ce afin d'y intégrer le PADD élaboré dans le cadre du PLU. Toutefois un Info 107 spécial recensement sera envoyé début janvier afin notamment de présenter les 10 agents recenseurs à la population.

### **Planning des prochains Conseils municipaux :**

- 18 JANVIER 2007 : présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable définitif.
- 1<sup>er</sup> FEVRIER 2007 : Débat d'Orientations Budgétaires.
- 15 FEVRIER 2007 : Vote des budgets.

Séance levée à 22h25